Université Gustave Eiffel

Année universitaire	2023/2024

CONTRAT PEDAGOGIQUE - AMENAGEMENT LIE A L'APPRENTISSAGE

Contrat initial pour l'année 1 et 2		Contrat de mise à jour en année 2	

Nom de l'étudiant.e :	Prénom de l'étudiant.e :
Parcours de formation	**Nom du responsable de formation**
Secrétariat de formation	**Composante de formation**

SEMESTRE	BCC/UE/ECUE	ECTS	HEURES

Conditions d'évaluation ou de mise en œuvre particulière (générale, ou par ECUE/UE/BCC)

§ L'étudiant.e sera évalué.e suivant les mêmes modalités que les autres étudiant.e.s

§ Joindre au contrat pédagogique le planning d'alternance aménagé

*Master 2 *1ère année* ou Diplôme d'ingénieur A3 *1ère année*

* Master 2 *2ème année* Diplôme d'ingénieur A3 *2ème année*

ATTENTION :

Le planning d'alternance doit respecter la règlementation en vigueur (à faire valider par le CFA partenaire)

§ conditions supplémentaires (éventuelles)

Responsable de formation (Nom, Prénom) :	Tutrice ou tuteur entreprise ((Nom, Prénom) :
Fait à , le Signature	Fait à , le Signature
Etudiant.e : Fait à , le Signature	~~Vice-président Formation et innovation pédagogique~~ CFA partenaire (Nom, prénom du représentant) Fait à , le Signature

1 exemplaire à transmettre à l'étudiant.e, 1 exemplaire à conserver au secrétariat de la formation

Une copie est à transmettre par mail à vp-fip@univ-eiffel.fr

Le délai d'instruction des demandes est d'un mois. Le cas échéant, l'étudiant a ensuite deux mois pour contester la décision auprès du Président de l'Université Gustave Eiffel, en adressant un email à vp-fip@univ-eiffel.fr.